

## COMMUNIQUÉ POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

### Reprise de la collecte des volumineux **Bonne nouvelle ! Les volumineux de nouveau acceptés à la collecte des déchets dès le lundi 20 avril 2020**

**Saint-Constant, le 17 avril 2020** – Bonne nouvelle ! La MRC de Roussillon informe les citoyens qu'à compter du 20 avril, les volumineux (meubles ou objets plus volumineux que le bac de déchets et qui ne peuvent être compressés ou démontés) pourront être déposés lors à la collecte des déchets.

Le collecteur mandaté par la MRC a travaillé activement à trouver des solutions pour permettre le rétablissement rapide des collectes de volumineux tout en protégeant la santé des équipes sur le terrain. Pour ce faire, des équipements spécialisés ont été ajoutés et les procédures adaptées.

Toutefois, certaines restrictions restent en vigueur :

- Nous vous encourageons à attendre la fin de la pandémie pour disposer de vos volumineux ;
- Si **vous êtes atteint de la COVID-19** ou que vous présentez des symptômes, ne pas disposer de vos volumineux en bordure de rue ;
- Déposez vos **volumineux 24 heures à l'avance** en bordure de rue pour diminuer les risques de propagation ;
- **Bien positionner les volumineux** pour vous assurer que vos objets seront collectés :
  - Facilement accessibles en bordure de rue (aucune voiture stationnée devant) ;
  - Disposé l'un à côté de l'autre en respectant un dégagement de 60 cm (2 pi) entre le bac et entre eux ;
  - Absence de clous, de vis ou de bouts tranchants qui dépassent.

Nous vous rappelons que les volumineux seront collectés le même jour que la collecte des déchets, dans un autre camion que celui de la collecte régulière des déchets. Il est possible qu'ils soient ramassés plus tôt ou plus tard que votre bac.

### **Vous faites du grand ménage?**

Plusieurs citoyens profitent du moment pour faire leur grand ménage du printemps. La MRC tient à rappeler qu'il est interdit de jeter des résidus domestiques dangereux (RDD) aux déchets. Chaque année, des incidents parfois graves se produisent lorsque des RDD, comme le chlore, sont jetés.

Pour la liste des matières acceptées et refusées, les modalités pour participer à la collecte des déchets et des volumineux ainsi que pour savoir quoi faire avec vos volumineux en bon état et vos RDD, visitez le [ROUSSILLON.CA/BACDÉCHETS](http://ROUSSILLON.CA/BACDÉCHETS).

Il est recommandé, dans la mesure du possible, de conserver à la maison vos volumineux et vos matières non admissibles à la collecte des déchets jusqu'à la fin de la pandémie. Toutefois, certains écocentres ouvriront leurs portes au cours des prochaines semaines. Valider auprès de votre municipalité les modalités.

**Page Web dédiée aux mesures temporaires pour la gestion des matières résiduelles :** [roussillon.ca/GMRCOVID-19](http://roussillon.ca/GMRCOVID-19)

### **La Ligne Info-collectes pour communiquer avec nous !**

Si vous avez des questions, des requêtes ou des problématiques avec l'une ou l'autre des collectes de matières résiduelles, vous êtes invités à communiquer avec notre équipe par l'un ou l'autre de ces moyens : en ligne à [roussillon.ca/infocollectes](http://roussillon.ca/infocollectes) ou par téléphone au 514 928-5227.

La MRC de Roussillon profite de l'occasion pour remercier à la fois les citoyens et les employés responsables des collectes de matières résiduelles pour leur collaboration et leur bon travail en cette période difficile.

– 30 –

### **Source et renseignements :**

Mélanie Cloutier, MBA / coordonnatrice aux communications  
450 638-1221, poste 330  
[m.cloutier@mrcroussillon.qc.ca](mailto:m.cloutier@mrcroussillon.qc.ca)